

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 21 OCTOBRE 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault et François Potvin.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Jocelyn Robert.

---

300-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

301-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Dépôt d'assermentation d'un élu au greffe
5. Adoption du procès-verbal des assemblées du 16 et du 23 septembre 2019 et du 2 octobre 2019, avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Sollicitations, invitations, adhésions
8. Approbation des comptes des mois de juillet, août et septembre 2019
9. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020
10. Nomination des maires suppléants pour les vingt-quatre prochains mois
11. Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH
12. Engagement financier CDE
13. Adoption de la politique pour un environnement sans fumée
14. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules municipaux
15. Adoption du règlement 555-2019 - Modifiant le règlement de zonage 424-2011
16. Adoption d'un nouveau plan de mesures d'urgence
17. Réseau WiFi à la Chute à l'Ours
18. Dérogation mineure au 1479 rue Hélène
19. Embauche brigadier(ère) remplaçant(e) Mireille et Jean-Marc
20. Signature d'une entente de travaux municipaux avec 11077422 Canada inc.
21. Appui à la marina du Bôme de Saint-Félicien
22. Municipalité alliée contre la violence conjugale
23. Film Maria-Chapdelaine
24. Services professionnels - Resurfaçage du Rocher Ouest
25. Correspondance
26. Rapport des élus
27. Questions du public
28. Varia
  - a) Félicitations IGA
  - b) Félicitations Forces Avenir
29. Prochaine assemblée publique le 4 novembre 2019
30. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

302-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

303-2019

DÉPÔT D'ASSERMENTATION D'UN ÉLU AU  
GREFFE :

La directrice générale avise la population que le formulaire d'assermentation de l'élu au siège numéro 4 a été remplis et est maintenant déposé au greffe de la Ville.

---

304-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES  
ASSEMBLÉES DU 16 ET DU 23 SEPTEMBRE 2019  
ET DU 2 OCTOBRE 2019, AVEC DISPENSE DE  
LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 septembre et des assemblées extraordinaires tenues les 23 septembre et 2 octobre 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 16 septembre et des assemblées extraordinaires tenues les 23 septembre et 2 octobre 2019, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

305-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

306-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Groupe Espoir Don	50 \$
Chambre de commerces et d'industrie Adhésion 2020	229.95 \$
Politique d'achat de couches lavables 1 demande	50 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

307-2019

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE  
JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2019 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes des mois de juillet, août et septembre 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes des mois de juillet, août et septembre 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juillet 2019, pour un montant de 648 870.54 \$, du mois d'août 2019, pour un montant de 526 163.03 \$ et du mois de septembre 2019, pour un montant de 637 024.88 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT  
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 07-2019, 08-2019 et 09-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

308-2019

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU  
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les Cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

a) Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h:

Le lundi, 20 janvier	Le lundi, 17 août
Le lundi, 17 février	Le lundi, 21 septembre
Le lundi, 16 mars	Le lundi, 19 octobre
Le lundi, 20 avril	Le lundi, 2 novembre
Le lundi, 11 mai	Le lundi, 7 décembre
Le lundi, 15 juin	Le lundi, 14 décembre
Le lundi, 13 juillet	

b) Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

309-2019

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR  
LES VINGT-QUATRE PROCHAINS MOIS :

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que les responsabilités au poste de maire suppléant, tel qu'indiqué dans l'article 56 de la *Loi sur les Cités et villes*, soient assumées pour chacune des périodes inscrites à l'élu(e) désigné(e) tel que ci-après :

Du 1 <sup>er</sup> novembre 2019 au 29 février 2020:	Mme la conseillère Annie Vaillancourt
Du 1 <sup>er</sup> mars 2020 au 30 juin 2020:	Mme la conseillère Marie-Lou Darveau
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 31 octobre 2020:	M. le conseiller François Potvin
Du 1 <sup>er</sup> novembre 2020 au 28 février 2021:	M. le conseiller Denis Bourgault
Du 1 <sup>er</sup> mars 2021 au 30 juin 2021:	M. le conseiller Daniel Boisclair
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 octobre 2021:	M. le conseiller Jocelyn Robert

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

310-2019

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2019 DE  
L'OMH :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 170 205 \$ et des dépenses de 380 804 \$, résultant en un déficit à répartir de 210 599 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 21 060 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.
- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 8 389 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

311-2019

ENGAGEMENT FINANCIER CDE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire contribuer au développement économique de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin participe déjà financièrement au Programme d'aide financière pour toute entreprise située sur le territoire G.E.A.N.T. offert par la CDE du GEANT;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est en accord pour modifier les règlements généraux de la CDE du GEANT afin de rendre éligibles au programme d'aide financière les organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation économique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire profiter de l'opportunité des sommes supplémentaires qui peuvent être remises par la MRC sous forme de prêt dans le cadre du programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à utiliser les sommes disponibles en 2019 au Fonds de développement des territoires dans son enveloppe municipale, qui seront versées sous forme de subvention.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que cet engagement sera évalué annuellement selon les priorités et les sommes disponibles au Fonds de développement des territoires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

312-2019

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR UN  
ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les conditions d'usage du tabac à la Ville de Normandin ainsi que les droits des fumeurs et des non-fumeurs, le tout dans le respect des dispositions de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, c. L-6.2);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la politique pour un environnement sans fumée soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

313-2019

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION  
DES VÉHICULES MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les règles concernant l'utilisation, par les employés, des véhicules propriétés ou loués par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les paramètres lorsque l'employeur met à la disposition de certains employés un véhicule automobile propriété ou loué par la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la politique d'utilisation des véhicules municipaux soit mise en vigueur à compter de ce jour et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

314-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 555-2019 -  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019, ainsi que l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 555-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de:

- Favoriser le développement de certains types d'entreprises au sein de ses parcs industriels existants et non dans les quartiers résidentiels;
- Faciliter la gestion du stationnement et des accès d'une entreprise de mécanique existante;

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

315-2019

ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE  
MESURES D'URGENCE :

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c.S-2.3), les municipalités locales ont la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Normandin est exposée à divers aléas d'origine naturelle et/ou anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité reconnaît que la population de son territoire peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur le territoire pour lequel il en a la gestion et la responsabilité;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place au cours des derniers mois par la municipalité, en collaboration avec les municipalités du secteur Ouest du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les dites mesures sont consignées dans le plan de sécurité civile et sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la municipalité de Normandin:

- adopte le plan de sécurité civile de la municipalité préparé en partenariat avec les municipalités du secteur Ouest du territoire de la MRC;
- nomme la directrice générale de la municipalité responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile; et,
- abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité, ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

---

316-2019

**RÉSEAU WIFI À LA CHUTE À L'OURS :**

CONSIDÉRANT les problèmes de couverture du réseau WiFi dans deux secteurs du Site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT les offres reçues de Division Télécom inc. et Tell Tech, respectivement aux montants de 5 790 \$ et 7 122.50 \$ plus taxe;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal accepte l'offre de Division Télécom inc. pour un coût de 5 790 \$ plus taxes, tel qu'indiqué sur la soumission numéro S2019-239 datée du 28 juillet 2019 et payée par le programme FDTR.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

317-2019

**DÉROGATION MINEURE AU 1479 RUE  
HÉLÈNE :**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1479 rue Hélène, en regard de l'implantation d'une remise;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande permettrait un empiètement sur la marge avant de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 23 septembre dernier sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville conformément aux modalités du règlement 532-2018, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin le refus de cette demande, puisqu'il juge qu'il y a l'espace disponible sur le terrain pour implanter la remise tout en tenant compte de la marge de recul de 6 mètres;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1479 rue Hélène, soit, et est refusée par le Conseil de ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

318-2019

**EMBAUCHE BRIGADIER(ÈRE) REMPLAÇANT(E)  
MIREILLE ET JEAN-MARC :**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de brigadier(ère) scolaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des remplaçant(s) pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Jean-Marc Gilbert et Madame Mireille Harvey au poste de brigadier et brigadière scolaire de remplacement, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

319-2019

SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE TRAVAUX  
MUNICIPAUX AVEC I1077422 CANADA INC. :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a procédé à l'adoption d'un nouveau règlement sur les travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant possible pour un promoteur d'exécuter lesdits travaux;

CONSIDÉRANT la réalisation de la rue du parc industriel Est, exécutée par le promoteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal autorise M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente concernant les travaux municipaux pour l'aménagement de la rue du parc industriel Est avec la compagnie I1077422 Canada inc.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

320-2019

APPUI À LA MARINA DU BÔME DE SAINT-  
FÉLICIEN :

CONSIDÉRANT que la marina du secteur St-Méthode est très achalandée tout au long de la période estivale (200 à 400 utilisateurs par semaine);

CONSIDÉRANT que la marina est le seul accès direct au Lac-Saint-Jean, et ce à plusieurs kilomètres à la ronde (entre Saint-Prime, Saint-Edmond-les-Plaines et Girardville);

CONSIDÉRANT que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, utilise nos installations à des fins de recherche de 2019 à 2027;

CONSIDÉRANT que le dessous de la descente pour la mise à l'eau est en train de s'éroder;

CONSIDÉRANT que la compagnie Résolu utilise les installations de la Marina pour l'entretien du conduit de rejet d'eau chaude;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu toutes les autorisations nécessaires et que seule la partie du financement (66 %) manque après 6 ans de travail acharné;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Félicien a déjà prévu à son budget 33 % du coût pour la réalisation de notre projet;

CONSIDÉRANT que la marina fait partie du Guide touristique;

CONSIDÉRANT que ce lieu sert de mise à l'eau également pour la chasse à l'outarde et à l'oie blanche;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que 21 quais sur 21 sont loués à l'année et ce, même pour des gens de l'extérieur (Trois-Rivières, Québec, Gatineau et Montréal) sans compter les locataires de notre secteur et qu'une liste pour de futures locations est tenue;

CONSIDÉRANT que les équipes d'urgence viennent expérimenter leur connaissance en se servant de nos installations;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin appui le comité Pointe aux Dorés (Bôme de St-Méthode) dans leur demande de financement pour la réfection de la marina.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

321-2019

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE  
CONJUGALE :

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

De proclamer Normandin municipalité alliée contre la violence conjugale.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

322-2019

FILM MARIA-CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire contribuer au rayonnement culturel de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire garder les décors qui seront construits pour la réalisation d'un film sur les terrains de la Corporation d'aménagement forêt de Normandin (CAFN);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin prendra le temps nécessaire au cours de la prochaine année afin d'évaluer les possibilités d'utilisation de ces infrastructures;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que la Ville de Normandin s'engage à définir la meilleure utilité pour ces infrastructures et dégage la production de tous les frais encourus pour son utilisation ultérieure.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

323-2019

SERVICES PROFESSIONNELS - RESURFAÇAGE  
DU ROCHER OUEST :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>PRIX (excluant les taxes)</b>	<b>POINTAGE</b>	<b>RANG</b>	<b>NOTE</b>
Gémel	222 000 \$	6.6	2	Conforme
M.S.H.	72 025 \$	20.8	1	Conforme
Norda-Stelo	-	-	-	Non-déposé
Stantec	-	-	-	Non-déposé

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil municipal d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour le resurfaçage sur l'avenue du Rocher Ouest soit accordé à la firme MSH, qui s'est qualifié avec le meilleur pointage et le prix le plus bas, soit 72 025 \$, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 17 octobre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

324-2019

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt 552-2019 au montant de 140 000 \$ pour la rénovation du centre-ville.

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificat de conformité du règlement 551-2019 modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'exempter les activités agricoles en zone agricole permanente à l'obligation de céder du terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

Société de l'assurance automobile du Québec; OBJET: Information à l'effet que Garage Henri-Paul Lévesque inc. a été retiré du registre de la SAAQ en tant que fourrière.

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificat de conformité des règlements 554-2019 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux et 556-2019 modifiant le règlement sur les permis et certificats 427-2011.

325-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

326-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

327-2019

VARIA :

Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises à l'entreprise IGA de Normandin, certifié diamant pour sa gestion des matières résiduelles.

Monsieur le conseiller Denis Bourgault propose que des félicitations soient transmises à Martin Nadeau et Jade Robert, tous deux finalistes régionaux au gala Forces Avenir.

---

328-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 4  
NOVEMBRE 2019 :

---

329-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 53.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière